limer ses fers. Il remit l'anse, le fil de fer et le clou au

guichetier.

Le 8 juin 1832, sept mois et quatre jours après le fait, l'expiation arriva, pede claudo, comme on voit. Ce jour-là, à sept du matin, le greffier du tribunal entra dans le cachot de Claude, et lui annonça qu'il n'avait plus qu'une heure à vivre.

Son pourvoi était rejeté.

-Allons, dit Claude froidement, j'ai bien dormi cette nuit, sans me douter que je dormirais encore mieux la

Il paraît que les paroles des hommes forts doivent toujours recevoir de l'approche de la mort une certai-

ne grandeur.

Le prêtre arriva, puis le bourreau. Il fut humble avec le prêtre, doux avec l'autre. Il ne refusa ni son

âme ni son corps.

Il conserva une liberté d'esprit parfaite. Pendant qu'on lui coupait les cheveux, quelqu'un parla, dans un coin du cachot, du choléra qui menaçait Troyes en ce moment.

-Quant à moi, dit Claude avec un sourire, je n'ai

pas peur du choléra,

Il écoutait d'ailleurs le prêtre avec une attention extrême, en s'accusant beaucoup et en regrettant de

n'avoir pas été instruit dans la religion.

Sur sa demande, on lui avait rendu les ciseaux avec lesquels il s'était frappé. Il y manquait une lame, qui s'était brisée dans sa poitrine. Il pria le geôlier de saire porter de sa part ces ciseaux à Albin. Il dit aussi qu'il désirait qu'on ajoutât à ce legs la ration de pain qu'il aurait dû manger ce jour-là.

Il pria ceux qui lui lièrent les mains de mettre dans

sa main droite la pièce de cinq francs que lui avait donnée la sœur, la seule chose qui lui restât désormais.

A huit heures moins un quart, il sortit de la prison. avec tout le lugubre cortège ordinaire des condamnés. Il était à pied, pâle, l'œil fixé sur le crucifix du prêtre,

mais marchant d'un pas ferme.

On avait choisi ce jour-là pour l'exécution, parce que c'était jour de marché, afin qu'il y ent le plus de regards possible sur son passage; car il paraît qu'il y a encore en France des bourgades à demi sauvages où, quand la société tue un homme, elle s'en vante.

Il monta sur l'échafaud gravement, l'œil toujours fixé sur le gibet du Christ. Il voulut embrasser le prêtre, puis le bourreau, remerciant l'un, pardonnant à l'autre. Le bourreau le repoussa doucement, dit une relation. Au moment où l'aide le liait sur la hideuse mécanique, il fit signe au prêtre de prendre la pièce de cinq francs qu'il avait dans sa main droite, et lui dit :

-Pour les pauvres.

Comme huit heures sonnaient en ce moment, le bruit du beffroi de l'horloge couvrit sa voix, et le confesseur lui répondit qu'il n'entendait pas. Claude attendit l'intervalle de deux coups et répéta avec douceur :

-Pour les pauvres.

Le huitième coup n'était pas encore sonné que cette

noble et intelligente tête était tombée.

Admirable effet des exécutions publiques! Ce jourlà même, la machine étant encore debout au milieu d'eux et pas lavée, les gens du marché s'ameutèrent pour une question de tarif et faillirent massacrer un employé de l'octroi. Le doux peuple que vous font ces lois-là!

VICTOR HUGO.

Le"SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada. SIEGE SOCIAL. MONTREAL.

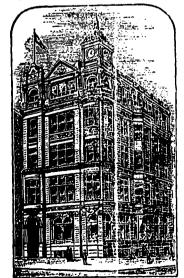
ROBERTSON MACAULAY, Président. HON. A. W. OGILVIE, Vice-Président. T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Surintendant des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur ceuvre.

Une Autre Raisen.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce sait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compa gnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve estassez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

> Demandez à nos agents De vous expliquer Ce système.

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS O. LEGER, POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.